



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de concours

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-75077>

Département(s) de publication : **64**

Annonce n° **24-75077**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : COMMUNE DE BIARRITZ

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Concours de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation du Groupe Scolaire et de la Crèche du Braou à Biarritz.

Description : La Ville de Biarritz a la propriété et l'usage du groupe scolaire du Braou dont la construction d'origine date de la fin des années 1960. La Ville de Biarritz souhaite procéder à la réhabilitation, la réorganisation des locaux (maternelle, élémentaire, jardin d'éveil) ainsi qu'au réaménagement des cours afin d'offrir aux différents usagers des unités de lieux plus fonctionnelles, adaptées et vertueuses en termes d'environnement, plus particulièrement en termes de performances énergétiques. Le groupe scolaire du Braou est aujourd'hui divisé en plusieurs ensembles : - Ecole maternelle - Ecole élémentaire - Crèche (24 enfants depuis le 1er septembre 2023) - Logements de fonction : 1 pour la directrice du groupe scolaire et 1 utilisé par le Centre médico-scolaire - Ludothèque Les objectifs de l'opération sont : - rénover le bâti existant notamment d'un point de vue énergétique - mettre à disposition des locaux adaptés pour l'accueil de 24 enfants à la crèche (augmentation de 16 à 24 enfants depuis le 1er septembre 2023) - réhabiliter le bâti par phases successives et en site occupé (opération tiroir) en respectant l'environnement - requalifier en dernière phase les espaces extérieurs : création d'îlots de fraîcheur, végétalisation des cours, etc. Les effectifs du groupe scolaire sont actuellement stables (environ 23 élèves par classe). Il conviendra dans le cadre du projet de conserver le nombre actuel de salles de classes : - maternelle : 2 salles de classe - élémentaire : 4 salles de classes Le fonctionnement actuel de la restauration scolaire en liaison froide depuis la cuisine centrale de Biarritz sera à conserver. L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux hors mobilier et équipements, est estimée à 4 631 120 euros H.T. valeur mois de mai 2024. Le respect de ce budget par les futurs concepteurs est une contrainte essentielle du programme. A cet effet, l'équipe de maîtrise d'oeuvre devra dans ses choix et ses propositions concilier le montant alloué aux travaux et l'ensemble des contraintes et des exigences du programme. La

conception devra être guidée par un souci d'optimisation. La distribution de l'ensemble des fluides sera fondée sur des principes simples. Les équipements et technologies proposés seront fiables et éprouvés et assureront une efficacité totale. La maîtrise d'ouvrage attache une grande importance à l'incidence de l'investissement sur le budget d'exploitation et de maintenance. La proposition des concepteurs devra prendre en compte les objectifs suivants : - Limiter le coût d'investissement par une optimisation des choix concernant les options fonctionnelles, les matériaux, les principes constructifs et techniques et les équipements ; - Garantir les meilleures conditions de durabilité des différents constituants du bâtiment en adaptant en particulier les prestations aux conditions d'utilisation spécifiques des locaux ; - Réduire les coûts de maintenance, tout en maintenant un bon niveau de qualité de service ; - Réduire les coûts d'exploitation.

Identifiant de la procédure : 53838017-4cac-445a-b083-035ac8005902

Identifiant interne : 2024 CONCOURS BRAOU

Type de procédure : Restreinte

Principales caractéristiques de la procédure : Maître d'ouvrage : VILLE DE BIARRITZ La présente consultation est passée, dans le respect des dispositions du Code de la commande publique, selon la procédure du concours restreint de maîtrise d'oeuvre (articles R. 2162-15 et suivants et R.2172-1 et suivants du Code de la commande publique) en vue de désigner l'équipe de maîtrise d'oeuvre des travaux de réhabilitation du groupe scolaire et de la crèche du Braou de Biarritz Le concours est organisé en deux phases : -Première phase : les candidats remettront un dossier de candidature permettant de vérifier les conditions de participation et de mettre en oeuvre les critères de sélection définis au règlement du concours « phase candidatures ». Le jury analysera les candidatures et formulera un avis motivé sur celles-ci. Au vu de cet avis, l'acheteur retiendra ensuite 3 participants. -Deuxième phase : les participants remettront anonymement un dossier de projet Le jury examinera les dossiers présentés sur la base des critères d'évaluation définis au règlement du concours « phase projets » puis établira un classement des projets. Après la levée de l'anonymat, sous réserve que le jury ait porté des demandes d'éclaircissements et des questions dans le procès-verbal, un dialogue pourra s'établir avec les participants. L'acheteur choisira le ou les lauréats du concours au vu des procès-verbaux et de l'avis du jury. A l'issue du concours, conformément aux articles R. 2122-6 et R. 2172-2 du CCP, l'acheteur lancera une procédure sans publicité ni mise en concurrence lui permettant de négocier avec le ou les lauréats, après le dépôt de l'offre, les conditions techniques, administratives et financières du marché de maîtrise d'oeuvre.

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71200000 Services d'architecture

Nomenclature supplémentaire (cpv): 71221000 Services d'architecte pour les bâtiments

Nomenclature supplémentaire (cpv): 71300000 Services d'ingénierie

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux : Cas d'exclusion de la procédure de passation prévus par le Code de la Commande Publique.

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Concours de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation du Groupe Scolaire et de la Crèche du Braou.

Description : La Ville de Biarritz a la propriété et l'usage du groupe scolaire du Braou dont la construction d'origine date de la fin des années 1960. La Ville de Biarritz souhaite procéder à la réhabilitation, la réorganisation des locaux (maternelle, élémentaire, jardin d'éveil) ainsi qu'au réaménagement des cours afin d'offrir aux différents usagers des unités de lieux plus fonctionnelles, adaptées et vertueuses en termes d'environnement, plus particulièrement en termes de performances énergétiques. Le groupe scolaire du Braou est aujourd'hui divisé en plusieurs ensembles : - Ecole maternelle - Ecole élémentaire - Crèche (24 enfants depuis le 1er septembre 2023) - Logements de fonction : 1 pour la directrice du groupe scolaire et 1 utilisé par le Centre médico-scolaire - Ludothèque Les objectifs de l'opération sont : - rénover le bâti existant notamment d'un point de vue énergétique - mettre à disposition des locaux adaptés pour l'accueil de 24 enfants à la crèche (augmentation de 16 à 24 enfants depuis le 1er septembre 2023) - réhabiliter le bâti par phases successives et en site occupé (opération tiroir) en respectant l'environnement - requalifier en dernière phase les espaces extérieurs : création d'îlots de fraîcheur, végétalisation des cours, etc. Les effectifs du groupe scolaire sont actuellement stables (environ 23 élèves par classe). Il conviendra dans le cadre du projet de conserver le nombre actuel de salles de classes : - maternelle : 2 salles de classe - élémentaire : 4 salles de classes Le fonctionnement actuel de la restauration scolaire en liaison froide depuis la cuisine centrale de Biarritz sera à conserver. L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux hors mobilier et équipements, est estimée à 4 631 120 euros H.T. valeur mois de mai 2024. Le respect de ce budget par les futurs concepteurs est une contrainte essentielle du programme. A cet effet, l'équipe de maîtrise d'oeuvre devra dans ses choix et ses propositions concilier le montant alloué aux travaux et l'ensemble des contraintes et des exigences du programme. La conception devra être guidée par un souci d'optimisation. La distribution de l'ensemble des fluides sera fondée sur des principes simples. Les équipements et technologies proposés seront fiables et éprouvés et assureront une efficacité totale. La maîtrise d'ouvrage attache une grande importance à l'incidence de l'investissement sur le budget d'exploitation et de maintenance. La proposition des concepteurs devra prendre en compte les objectifs suivants : - Limiter le coût d'investissement par une optimisation des choix concernant les options fonctionnelles, les matériaux, les principes constructifs et techniques et les équipements ; - Garantir les meilleures conditions de durabilité des différents constituants du bâtiment en adaptant en particulier les prestations aux conditions d'utilisation spécifiques des locaux ; - Réduire les coûts de maintenance, tout en maintenant un bon niveau de qualité de service ; - Réduire les coûts d'exploitation.

Identifiant interne : 2024 CONCOURS BRAOU

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 71200000 Services d'architecture

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 71300000 Services d'ingénierie

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Informations complémentaires : La mission qui sera attribuée au lauréat sera une mission de base au sens de l'article L2431-3 du code de la commande publique. Elle comprendra les éléments de mission suivants : - les études d'avant-projet sommaire (APS) ; - les études

d'avant-projet définitif (APD) ; - les études de projet (PRO) ; - l'assistance à la passation des contrats de travaux (ACT) ; - la direction de l'exécution des marchés de travaux (DET) ; - l'assistance aux opérations de réception (AOR) ; ainsi que les éléments de missions complémentaires suivants : - les études de diagnostic (DIAG) - les études d'exécution (EXE)

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : Se référer au règlement du concours

Utilisation de ce critère : Utilisé

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :

Nombre minimal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 3

Nombre maximal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 3

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://demat-ampa.fr>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions du régime du concours :

La décision du jury est contraignante pour l'acheteur : non

Membres du jury : Le jury sera composé conformément aux articles R2162-22 à R2162-26 du Code de la Commande Publique.

Prix

Valeur de la prime : 25,000 Euro

Lieu de réception de la prime : 64

Informations complémentaires : La rémunération du lauréat au titre du contrat de maîtrise d'oeuvre tiendra compte de l'indemnité reçue par lui au titre du présent concours, lors de la signature du marché de maîtrise d'oeuvre. Cette indemnité sera mandatée sur présentation d'une facture produite par les concurrents. Les indemnités pourront être réduites ou supprimées dans les conditions suivantes : -si l'offre est incomplète -si l'offre ne répond pas au programme et à l'objet du règlement du concours - si l'offre est frappée de forclusion.

Tout marché de services faisant suite au concours sera attribué à l'un des lauréats du concours

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://demat-ampa.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Date limite de réception des offres : 31/07/2024 à 16:00

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Pau

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : COMMUNE DE BIARRITZ

Numéro d'enregistrement : 21640122400011

Adresse postale : 12 AV EDOUARD VII

Ville : Biarritz

Code postal : 64200

Pays : France

Adresse électronique : marche@biarritz.fr

Téléphone : 0559415941

Rôles de cette organisation :

Acheteur

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal Administratif de Pau

Numéro d'enregistrement : 17640002600017

Département : Pyrénées- Atlantique (64)

Adresse postale : Villa Noulibos - 50 Cours Lyautey - CS 50543

Ville : Pau

Code postal : 64000

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-pau@juradm.fr

Téléphone : 0559849440

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 5f0b16dd-3d2b-47e7-97d9-a742985aa614 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de concours

Date d'envoi de l'avis : 27/06/2024 à 11:49

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27/06/2024